



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/12/2021

### PROROGATION DU DÉLAI DE CANDIDATURE AU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC DE CHALON-SUR-SAÔNE

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, en plein accord avec le Maire de Chalon-sur-Saône, Président de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône, la Vice-Présidente en charge de la culture et du patrimoine de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon et le Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, a décidé de proroger jusqu'au 2 janvier 2022 le délai pendant lequel les candidats peuvent postuler à la direction de l'Abattoir.

L'Abattoir compte parmi les treize établissements culturels portant le label national de « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » (CNAREP). Cette régie autonome personnalisée est née du regroupement de deux piliers historiques des arts de la rue : le festival « Chalon dans la Rue », initié par la Ville de Chalon-sur-Saône en 1987 ; et l'Abattoir, lieu de fabrique artistique situé sur la friche de l'ancien abattoir communal. Établissement majeur du paysage régional, national et international des arts de la rue, l'Abattoir met en œuvre les principales missions du label CNAREP : le soutien à la création et à la production artistique, en particulier à travers l'accueil d'équipes artistiques en résidence, la diffusion des œuvres dans l'espace public, et l'élargissement des publics.

Au vu des candidatures reçues, l'Etat et les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de proposer une pré-sélection suffisamment étoffée au regard de leur ambition pour la direction artistique du deuxième plus grand festival des arts de la rue de France.

Convaincus qu'un tel recrutement doit nécessairement inclure l'examen de candidatures diversifiées, les partenaires ont choisi de proroger la durée d'envoi des déclarations de candidature jusqu'au 2 janvier 2022 inclus.

### Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)